

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (1907/2006/EC)

SECTION 1 : Identification de la substance et de la société**1.1. Identification du produit**

Nom commercial : PENOSIL Fiberfoc

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Calfeutrement de joints linéaires
Protection thermique ou incendie
Barrière coupe - feu

Utilisations déconseillées : Aucun

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Wolf Group France
ZI Rue Pierre et Marie Curie
59147 GONDECOURT
Tél. : +33 (0)3 20 38 25 54
Fax : +33(0)3 20 38 29 67

Email (personne compétente) : info.fr@wolf-group.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison : +33(0)1 40 05 48 48
N° appel d'urgence INRS : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange : Aucune. Ce matériau est classé comme un article non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage : Aucun

2.3. Autres dangers : L'inhalation de poussières et de fibres peut causer une irritation à court terme de la bouche, du nez et de la gorge. Le contact des yeux avec la poussière et les fibres peut causer une irritation mécanique à court terme.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Caractérisation chimique : Substances : Aucun

3.2. Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Produits fabriqués à partir de fils continus de verre de verre E d'un diamètre de 9 microns, fibres de roche de texture homogène.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales : Lorsqu'elles sont manipulées correctement, des mesures de premiers soins ne sont pas nécessaires.

Après l'inhalation : Transporter la personne à l'air frais, vers une zone dépourvue de poussières. Boire de l'eau et se moucher. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec la peau : Laver avec du savon doux et de l'eau courante. Pour éviter toute irritation, ne pas frotter ou gratter. Des frottements peuvent forcer les fibres à pénétrer dans la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux : Ne pas frotter ni gratter la peau ayant subi le contact. Ne pas se frotter les yeux. Rincez les yeux à l'eau courante. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après ingestion : L'ingestion de ce produit est improbable. Si cela se produit, surveillez la personne pendant plusieurs jours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction compatibles : Utiliser un extincteur adapté aux matériaux combustibles environnants.

Moyens d'extinction non appropriés : Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : En raison de la faible teneur en induction, le matériau peut être considéré comme non combustible. La finition se décompose à haute température, comme dans un feu d'entrepôt. Les produits de combustion seraient le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone et les produits de décomposition d'incinération incomplète.

5.3. Conseils aux pompiers : Aucune information disponible

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Fournir les EPI adaptés aux salariés en cas de concentration anormale de poussières

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de déversement, aspirer avec un aspirateur doté d'un filtre HEPA

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Mouiller préalablement le sol si un balayage est nécessaire. Ne pas utiliser de soufflette pour le nettoyage

6.4. Référence à d'autres rubriques : Aucune information disponible

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sûre : Toute manipulation peut être à l'origine d'émission de poussières. Limiter la fréquence de manipulation. Exécuter si possible les manipulations sous contrôle. Nettoyer régulièrement les postes de travail.

Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucun

Informations complémentaires sur la manipulation : Aucun

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour les locaux de stockage et les cuves

Exigences relatives aux entrepôts	Sec
Matériaux / restrictions non compatibles sur l'entreposage	Aucun
Instructions de stockage	Ne pas empiler
Exigences particulières pour les installations et les appareils électriques	Aucun
Mesures visant à empêcher l'accumulation de charges statiques	Aucun
Classe de stockage	Pas applicable

Conseils pour le stockage commun : Aucun

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Aucun

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Isolation industrielle

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Pas applicable

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Pas applicable

Remarques supplémentaires : Aucun

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les composants dont les valeurs limites / classifications sont spécifiques au lieu de travail et doivent être surveillés (à TRGS 900) en relation avec le point 7.1

Valeur limite nationale générale (Poussière fine)

Informations complémentaires / méthode de mesure

Nos produits ne contiennent pas de fibres de diamètre inférieur à 9µm. Ils ne présentent donc qu'un irritant possible sous forme de poussières.

Mesures de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin

Protection des yeux et du visage : Dans le cas de poussières, il faut porter des lunettes protectrices.

Protection de la peau et des mains : Portez des pantalons longs, des chemises à manches longues et des gants.

Protection des voies respiratoires : Si l'exposition à la poussière est identifiée, l'utilisation d'un respirateur F1 est recommandée.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Etat physique	Solide
Couleur	Tout coloris
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
PH (2 g dans 100 ml d'eau, 20 °C)	Pas applicable

Changement d'état

Point de fusion	Pas applicable
Point de congélation	Pas applicable
Point de ramollissement	180 °C à 846 °C
Point éclair	Pas applicable
Point initial d'ébullition	Pas applicable
Combustion entretenue	Pas applicable

Inflammabilité

Gaz	Pas applicable
-----	----------------

Propriétés explosives

Pas applicable

Limites d'explosion

Inférieure	Pas applicable
Supérieure	Pas applicable

Température d'auto-inflammabilité

Gaz	Pas applicable
Température de décomposition	Pas applicable

Propriétés oxydantes

Densité à 20 °C	2.0-2.6 g/cm ³
Densité relative	Pas applicable
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Pas applicable

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage	Aucune information disponible
Viscosité dynamique	Aucune information disponible
Viscosité cinématique	Aucune information disponible
Temps d'écoulement	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Test de séparation des solvants	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : En cas d'entreposage et de manipulation dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse n'est connue, le produit est inerte.

10.2. Stabilité chimique : Stable et inerte

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles : Aucune connue.

10.6. Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, de petites quantités de produits de décomposition de la combustion de l'enduction. Voir section 5.

Autres informations : Aucun

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune donnée de toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.

Irritation et corrosion: Pour ce point final, aucune donnée d'essai toxicologique n'est disponible pour l'ensemble du produit

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le filament continu en fibre de verre continu est un irritant mécanique. Respirer la poussière de fibres de verre peut causer une irritation à court terme de la bouche, du nez et de la peau.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

Directive 97/69 / CE de la Commission européenne, modification de la directive 67/548 / CEE concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses ne comprend pas les fibres de verre commerciales comme présentant un risque cancérogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Il n'existe aucun effet chronique connu sur la santé lié à l'utilisation prolongée ou au contact avec ce produit.

Danger par aspiration: Aucune information disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité : Aucun effet dommageable attendu des organismes aquatiques

12.2 Persistance et dégradabilité : Biologiquement non dégradable

E verre n'est pas biodégradable. Les finitions sont des matières organiques qui se dissolvent lentement et seulement partiellement par des agents naturels comme l'eau. Comme la concentration des ingrédients et leur solubilité sont très faibles, on considère que nos tissus n'ont pas d'effets écotoxiques négatifs.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans le sol: Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Aucune information disponible**12.6 Autres effets néfastes :** Aucune information disponible**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandations pour l'élimination**

Le code des déchets doit être établi avec l'autorité locale compétente. Les déchets de fibres de verre ne peuvent pas être détruits par incinération et peuvent endommager les incinérateurs par la formation d'une masse vitrifiée.

Liste des déchets, Code - résidus/produits non utilisés

Code de produit de déchets	EAK-No. 101103
Nom du déchet	Fibre de verre et polyuréthane
Obligation de preuve	Non

Emballage contaminé

Retirer les restes de fibres des emballages et les recycler conformément aux directives d'emballage

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation des transports

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation des transports

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation des transports
Classe

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Aucune marchandise dangereuse au sens de cette réglementation des transports

14.5. Dangers pour l'environnement : Non**14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur**

Aucune précaution particulière connue

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La directive 97/69/CE relative à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, définit des critères permettant d'exonérer les fibres des laines minérales de roche du classement cancérigène (catégorie 3) si elles répondent au moins à un des quatre tests pratiqués sur l'animal.

Les fibres de laines de roche sont exonérées du classement cancérogène car elles remplissent les conditions de la note Q de la directive 97/69/CE. Elles sont classées, par cette même directive, irritantes pour la peau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.